

Santé publique

Déferlante de drogues sur la France : ces graves erreurs commises par l'Etat dans la lutte contre la toxicomanie

Des toxicomanes, épaulés par certains addictologues, revendiquent « leur droit au plaisir et à la liberté ». Posé en ces termes, le raccourci pourrait interpeller ceux qui, fatigués de réfléchir, reçoivent sans ciller les poncifs du moment et qui seraient ainsi prêts à satisfaire ces revendications par la légalisation de toutes les drogues.

Objections chers compliants (en un seul mot) !

La toxicomanie n'est pas constitutive du plaisir. Pour Claude Olivenstein (addictologue, fondateur du centre Marmottan) « il n'y a pas de drogué heureux » ; constat qui annihile la revendication du droit au plaisir que les drogues pourraient satisfaire. Certes, le plaisir est habituellement présent aux premiers rendez-vous de l'expérimentation des drogues, mais au fil des usages cette perception se modifie. Elle se mue en un besoin qui bientôt devient tyrannique. En effet, s'il n'est pas satisfait, il fait place à un déplaisir, à une frustration, à une incomplétude, à un trouble, à un malaise, à des manifestations qui empruntent à une dépression de l'humeur. L'addiction alors constituée devient un drame personnel, qui souvent affecte et malmène les proches de sa victime. Cette victime qui se focalise sur l'unique objet de ses préoccupations - « sa » drogue ! Il en vient à négliger l'essentiel (ses projets, ses ambitions, ses affections, sa profession, ses engagements, son statut social et matériel, l'estime de soi...) ; il encourt le risque de sombrer dans l'incurie, dans l'assistance, l'inutilité ; il peut décompenser une schizophrénie latente ; il peut même mettre sa vie en jeu (overdoses, suicide, rixes, SIDA...). Où est le plaisir dans ce tableau dramatique ? C'est ce tableau qu'il faut restituer aux adolescents, d'une façon détaillée, pour les éloigner de cette tentation ; illustrant des témoignages de ceux qui s'en sont affranchis, au prix de très

grands efforts ; l'illustrant aussi par les trajectoires de ceux qui ont irrémédiablement plongé dans l'enfer des drogues.

Exit donc cette référence fallacieuse au plaisir par les drogues

Une autre impudeur majeure est de revendiquer pour le toxicomane « sa » liberté. Ces revendicateurs impudents ignoreraient-ils que la drogue incarcère. Ces addictologues à contre-emploi sont les gardiens des geôles dans lesquelles se sont laissés incarcérer des toxicomanes, auxquels ils prescrivent « larga manu » de la buprénorphine à haut dosage (BHD), conçue pour être prise par voie sublinguale. Elle a été développée pour détourner l'héroïnomane de ses injections intra-veineuses : pour prévenir l'effet de « shoot », qui est un élément important de la dépendance à cette drogue ; pour mettre à l'abri des risques infectieux associés à cette voie d'administration. Oui mais voilà, patatras ! Sur les 200.000 « bénéficiaires » de cette prescription (très coûteuse pour le budget de la SS) près de la moitié d'entre eux se l'injectent. D'autres s'en font prescrire par plusieurs généralistes ; ils constituent des stocks qu'ils revendent à de jeunes toxicophiles, leur ouvrant la porte des morphiniques ; et cette revente leur procure les moyens d'acquérir leur héroïne. Honte à cette modalité de réduction des risques, d'un prix élevé pour la collectivité ! Depuis 30 ans que durent ces dysfonctionnements qu'a fait la haute autorité de Santé (HAS) ?

Cette liberté revendiquée par ou pour le toxicomane correspond à un oxymore. La toxicomanie est une prison, une incarcération dans une camisole chimique. Exit donc cette référence fallacieuse à la liberté des toxicomanes

Au-delà du plaisir et de la liberté allégués ainsi que du dévoiement des aides sociales, le toxicomane est membre à part entière de notre société nationale, avec des droits et des devoirs.

Notre Nation, au nom de la fraternité, s'énorgueillit de son sens aigu de la solidarité ; elle s'applique à secourir le toxicomane de l'incurie où le mène ses excès.

La solidarité nationale, même en faisant un large appel au crédit (qui accroît notre dette abyssale), ne parvient pas à subvenir aux besoins de tous les grands accidentés de la vie. Elle devra de plus en plus concentrer ses efforts sur les détresses authentiquement inéluctables ; toutes les toxicomanies n'en

relèvent pas. Les moyens disponibles devront être concentrés pour empêcher le recrutement de nouvelles victimes et pour sortir de leurs dépendance ceux qui se sont laissé piéger.

Au nom de la réduction des risques de graves erreurs sont commises. L'une d'elles consiste à donner au toxicomane un sentiment de sécurité dans l'usage de ses drogues, ce qui l'incite davantage à les consommer (ainsi l'analyse très sommaire de certaines drogues par l'association « Médecins sans frontière » au cours des « rave parties » ou encore les injections effectuée dans les « salles de shoots » sous supervision médicale.

Une autre est d'ancrer les toxicomanes dans leurs addictions, en les y maintenant ad vitam. Sous le prétexte de faire rompre l'héroïnomanie avec son comportement injecteur a été diffusée la buprénorphine à haut dosage (BHD), dont il n'est pas prévu de s'en servir, en diminuant les doses, pour atteindre l'abstinence.

Pour renoncer au projet de guérir une addiction installée, pour remplacer l'empathie, indispensable à la prise en charge de ces toxicomanes par une collusion faisant du thérapeute un dealer, un tenancier de salle de shoots, point n'est besoin d'effectuer des études médicales et moins encore de prêter le serment d'Hippocrate.

Il faut réévaluer les moyens que peut consentir la société à une addictologie qui a failli en ne s'inscrivant dans la prévention et qui en est arrivée à requérir la légalisation des drogues, ce qui par l'explosion du nombre des toxicomanes, ferait de l'addictologie la toute première des spécialités « médicales ».

Il advient que ces toxicomanes se reproduisent, délibérément ou par accident. Ils transmettent à leur progéniture, par un mécanisme épigénétique, des troubles / méfaits / tares / vulnérabilités liés à leur toxicomanie. Faire appel à leur sens des responsabilités, dans l'état psychique altéré qui est le leur, est une gageure ; le stade de la prévention est dépassé. Cette prévention souvent n'a pas été effectuée et même, à l'opposé, a été remplacée par une incitation. Alors, que faire ?

-Prendre appui sur la prohibition qu'édicte la loi, en la faisant respecter.

-Les sanctions infligées aux consommateurs ne sauraient être

l'emprisonnement ; les prisons, loin d'être des lieux de rédemption, sont trop souvent des super discounts de drogues variées.

-Recourir à des amendes dont le niveau restreindrait les ressources que mobilise le toxicomane pour acquérir sa drogue.

-S'assurer que ces amendes soient effectivement perçues (ce qui est loin d'être le cas). Leur montant devrait s'accroître en cas de récidives (Il suffirait d'un fichier informatisé qui serait consulté par l'officier de police judiciaire qui dresse la contravention).

-Éviter que les moyens requis pour cette consommation ne soient obtenus par le « deal », en « pourrissant » la vie des dealers et de tous les trafiquants.

-User de coercitions pour les multirécidivistes, en faisant prononcer par l'autorité judiciaire une injonction de soins. Elle s'exercera d'abord en milieu ouvert par un suivi médical régulier comportant la recherche des drogues par des examens urinaires ou capillaires.

-Imposer un stage (payant) de deux jours, pour effectuer un rappel de la loi et informer sur les conséquences sanitaires et sociales des toxicomanies ; il sera conclu par un contrôle des connaissances acquises ; il sera réitéré si elles étaient jugées insuffisantes.

-Instaurer, si un sevrage durable n'était pas obtenu en milieu ouvert, sa réalisation en milieu fermé, dans un centre de soin sans accès possible à aucune drogue.

-Les toxicomanies plongent souvent leurs racines dans une enfance ou une vie d'adulte chahutée, bousculée, bouleversée, avec une désinsertion du milieu social, familial, affectif, professionnel, qu'il faudra s'appliquer à normaliser, s'appliquant à une re-conformation à une vie professionnelle et à une réinsertion sociale.

Une contraception efficace devra empêcher que le toxicomane non sevré se reproduise et ce aussi longtemps qu'il peut transmettre à sa progéniture les modifications épigénétiques induites par son intoxication.

Le drame des toxicomanies s'aggrave. Pour le contenir puis le faire régresser, la mobilisation de la Nation doit être générale.

Il faut, de toute urgence, désocialiser le monde de l'addictologie ; lutter contre le Cohn Banditisme ; le déKouchneriser, le débenYaminiser, le déLowensteiniser et faire rendre des comptes aux irresponsables par qui le cannabis a prospéré.